



Service de mutualisation Qualiopi



Le SPN est certifié Qualiopi depuis décembre 2021 et propose de mutualiser sa certification avec ses adhérents dont les contenus de formation ciblent la performance des PME, l'efficacité des réseaux d'entreprises et le développement des territoires. Nous proposons, à travers ce service, de continuer à déployer leur activité de formation au bénéfice de leur réseau, en leur permettant d'accéder aux fonds publics de financement de la formation.

Déroulé de la prestation :

Minimum 30 jours avant :

NOUS ÉCHANGÉONS ENSEMBLE

L'objectif est de comprendre le cadre de déploiement de votre formation et vos besoins spécifiques. Assurez-vous de la tenue de la formation (nombre minimum de stagiaires repérés dans le cas d'une formation collective, structure bénéficiaire signataire dans le cas d'une formation en intra).

NOUS SIGNONS LE CONTRAT DE MUTUALISATION

Le contrat couvre une action de formation et décrit les responsabilités de chacune des parties.

ÉTUDE DE L'ELIGIBILITE DE VOTRE FORMATION

Nous listons ensemble les documents nécessaires à la bonne tenue de la formation, en conformité avec la certification Qualiopi, puis nous les réceptionnons et les étudions.

Si nécessaire, nous mettons à disposition des documents types. Tous les documents doivent être reçus et validés par nous avant la tenue de la formation.

COMMERCIALISATION, COMMUNICATION, GESTION DES INSCRIPTIONS

Vous gardez le contact avec vos stagiaires (formation collective) ou structure bénéficiaire (formation en intra) pour communiquer et commercialiser la formation.

Nous créons les documents d'inscription de vos stagiaires ou structure bénéficiaire (devis, convention, facture) sur la base de notre agrément d'organisme de formation professionnelle certifié Qualiopi et nous vous les envoyons pour transmission aux stagiaires ou structure bénéficiaire. Les documents d'inscription doivent nous être retournés signés avant le début de la formation.

Minimum 7 jours avant la formation : FINALISATION

Nous faisons avec vous un point global : inscriptions et réception des paiements, réception des documents nécessaires,, etc...



Jour J : TENUE DE LA FORMATION

Vous animez la session de formation.

10 jours après : CLÔTURE DE LA FORMATION

Réception des documents de clôture de la formation (liste d'émargements signés, fiche de satisfaction, etc...)

Nous vous reversons l'intégralité du montant des inscriptions, minoré du montant du solde de notre tarif de prestation, sous 10 jours, à réception de tous les paiements et de votre facture..

Toutes les informations concernant vos stagiaires ou structure bénéficiaire restent confidentielles et ne feront pas l'objet de traitement autre que le cadre de cette formation.

NOTRE TARIF

200€ de frais de dossier et 200€ par stagiaire

NB : les frais de dossier ne seront pas remboursés en cas de non réalisation de la formation. Le tarif n'a pas d'impact sur votre rémunération mais sur le coût de formation.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour en savoir plus ! Tout dossier engagé sera facturé 200€ HT en cas de non réalisation.



